

Séance publique du conseil communal du 15 mars 2023

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
2. Approbation du budget rectifié de l'année 2022 et du projet de budget de l'année 2023 de l'Office Social du Canton de Redange ;
3. Approbation d'un règlement concernant le temps de travail du personnel attaché au bâtiment administratif de la Commune de Redange/Attert ;
4. Approbation du dépôt des statuts de l'association « AMVA » ;
5. Prolongation de la ligne de trésorerie ;
6. Allocation de divers subsides extraordinaires ;
7. Adhésion de la commune de Wahl au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature ;
8. **HUIS CLOS** : Classement d'un ouvrier communal de la carrière E ;

Divers.

Présents : M. Henri GEREKENS, bourgmestre, M. Luc PAULY et M. Tom FABER, échevins, M. Jeff MULLER, Mme Monique KUFFER, M. Jean Valentin BODEM, M. Charles WELTER et M. Raymond REMAKEL, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

Absents : /

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres présents.

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

Le conseil communal a approuvé les actes, contrats et compromis suivants :

- Contrat de bail emphytéotique du 16 février 2023 par lequel Mme Christiane WEIS et M. Claude GLOESNER mettent à disposition de l'Administration Communale de Redange/Attert, pendant 30 années consécutives, les fonds suivants, inscrits au cadastre comme suit :

N° cadastre	Section	Lieu-dit:	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
102/5784	D de Redange	Grand-Rue	place	0	25	65

TOTAL

0	25	65
----------	-----------	-----------

d'une contenance totale de 25 ares et 65 centiares (**25 a 65 ca**), au prix annuel de 76,95.- € ;

- Contrat de bail emphytéotique du 23 février 2023 par lequel M. Antoine GLAESENER met à disposition de l'Administration Communale de Redange/Attert, pendant 30 années consécutives, les fonds suivants, inscrits au cadastre comme suit :

N° cadastre	Section	Lieu-dit:	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
98/1205	D de Redange	Redange	pré	0	24	70

TOTAL

0	24	70
----------	-----------	-----------

- d'une contenance totale de 25 ares et 65 centiares (**24 a 70 ca**), au prix annuel de 74,10.- € ;
- Convention bipartite 2023 couvrant la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023 conclue entre le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la commune de Redange/Attert concernant le service d'éducation et d'accueil « Maison Relais Beiestack » ;
- Contrat de bail du 2 février 2023, conclu entre la commune de Redange/Attert et Mme Rose PLETSCHETTE-WOLTER concernant un parking avec une capacité de 20 places de stationnement, situé sur les parcelles 145/3243 et 145/3815, inscrites au cadastre de la commune de Redange/Attert, section D de Redange/Attert au prix de 700,00.- € par mois, pendant la période de 5 ans allant du 16 juillet 2023 au 15 juillet 2028.

Approbation du budget rectifié de l'année 2022 et du projet de budget de l'année 2023 de l'Office Social du Canton de Redange

Approbation du budget rectifié 2022 et le budget 2023 de l'Office Social du canton de Redange, OS CARE, comme suit :

BUDGET RECTIFIE 2022	Service ordinaire	Service extraordinaire
TOTAL DES RECETTES	2.111.650,10.-	15.110,92.-
TOTAL DES DEPENSES	1.969.914,59.-	11.521,16.-
BONI PROPRE A L'EXERCICE	141.735,51.-	3.589,76.-
MALI PROPRE A L'EXERCICE	.-	.-
BONI DU COMPTE 2021	0,00.-	463.297,18
MALI DU COMPTE 2021	97.403,71.-	0,00.-
BONI GENERAL	44.331,80.-	466.886,94
MALI GENERAL	.-	0,00.-
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	0,00.-	0,00.-
BONI PRESUME FIN 2022	44.331,80.-	466.886,94
MALI PRESUME FIN 2022	0,00.-	0,00.-
BUDGET 2023	Service ordinaire	Service extraordinaire
TOTAL DES RECETTES	2.332.825,96.-	8.255,96.-
TOTAL DES DEPENSES	2.332.825,96.-	6.652,98.-
BONI PROPRE A L'EXERCICE	.-	1.602,98.-
MALI PROPRE A L'EXERCICE	.-	.-
BONI PRESUME FIN 2022	44.331,80.-	466.886,94.-
MALI PRESUME FIN 2022	0,00.-	0,00.-
BONI GENERAL	44.331,80.-	468.489,92.-
MALI GENERAL	0,00.-	0,00.-
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	0,00.-	0,00.-
BONI DEFINITIF	44.331,80.-	468.489,92.-
MALI DEFINITIF		

Approbation d'un règlement concernant le temps de travail du personnel attaché au bâtiment administratif de la Commune de Redange/Attert

Approbation d'un nouveau règlement interne applicable aux fonctionnaires, employés communaux et salariés assimilés aux employés communaux de l'Administration communale de Redange/Attert.

Approbation du dépôt des statuts de l'association « AMVA »

Approbation du dépôt des statuts présentés par l'a.s.b.l. « AMVA – Association pour Mal Voyants et Aveugles/Aide-Moi à Voir Autrement ».

Prolongation de la ligne de trésorerie

Approbation d'un contrat de crédit conclu avec la Banque BGL BNP Paribas Société Anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, en vue de la prorogation d'une ligne de trésorerie au montant de 2.000.000.- (deux millions d'euros) pour une durée de 3 ans, au taux de référence EURIBOR 1 mois tel que fixé chaque jour, augmenté d'une marge de 0,33% p. a .

Allocation de divers subsides extraordinaires

- Allocation d'un subside extraordinaire de 150,00.- € à l'Administration Communale de Helperknapp en faveur du centre de promesses Télévie 2023 ;
- Allocation d'un subside extraordinaire de 150,00.- € au Comité d'Organisation du Semi-Marathon des 2 Luxembourg en vue de l'octroi d'un subside à titre de l'organisation de la 19^e Edition du Semi-Marathon des 2 Luxembourg à Beckerich en date du 1^{er} mai 2023.

Adhésion des communes de Lorentzweiler et Steinsel au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature

Approbation de l'adhésion de la Commune de Wahl au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature (SICONA) ;

HUIS CLOS : Classement d'un ouvrier communal de la carrière E

Décision de classer Monsieur Mario Rui VILELA MARTINS dans la carrière E de l'ouvrier communal et de ne pas appliquer le principe du classement dans la "carrière primaire" prévu à l'article 35 de la convention collective.

Divers :

Tout d'abord, Monsieur le Bourgmestre effectue un résumé de l'agenda du collège échevinal, pour la période du 10 février au 15 mars, suivi d'un tour de table.

Différents sujets ont été abordés :

- Monsieur Tom FABER, révoqué à partir du 1^{er} février 2023 comme délégué de la Commune de Redange/Attert auprès de l'a.s.b.l. « CIGR Wiltz plus », reste dorénavant membre en tant que personne privée ;
 - Offre relative à la réalisation d'une statue végétale en forme de « Kropemann » au prix total de 56.519,03.-€ ;
 - Demande de subside d'un montant de 55.000.- €, provenant de l'association « Kropemannsfest a.s.b.l. » (Non-conformité des statuts de l'a.s.b.l. - pas de paiement avant la mise à jour nécessaire) ;
 - Affaire Tom FABER contre la commune de Redange/Attert ;
 - Proposition de création d'une rubrique pour les activités dans le domaine international du règlement communal des « subsides ».
-